

Nom commercial: Butylhydroxyanisolum(BHA)

Numéro de la matière: 061990

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.03.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Butylhydroxyanisolum(BHA)

N° d'article 06199000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 246-563-8

Numéro 05-2118718364-42-0000

d'enregistrement

No. CAS 25013-16-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Antioxydant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Eye Dam. 1 H318

Carc. 2 H351

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Nom commercial: Butylhydroxyanisolum(BHA)

Numéro de la matière: 061990

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.03.23

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient tert-butyl-4-methoxyphenol

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****tert-butyl-4-methoxyphenol**

| | | | |
|--|-------------------|-------|-------|
| No. CAS | 25013-16-5 | | |
| No. EINECS | 246-563-8 | | |
| Concentration | >= | 100 | % |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | | | |
| | Eye Dam. 1 | | H318 |
| | Carc. 2 | | H351 |
| | Aquatic Chronic 2 | | H411 |
| | Acute Tox. 4 | | H302 |
| | Acute Tox. 4 | | H312 |
| ATE | orale | 800 | mg/kg |
| ATE | dermale | 2'000 | mg/kg |

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et

Nom commercial: Butylhydroxyanisolum(BHA)

Numéro de la matière: 061990

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.03.23

les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Assurer un apport d'air frais. Tenir chaud et calme. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

écarter personnes sans défense. Porter équipement de protection. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter contamination de la peau et les yeux. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les poussières. Ouvrir le récipient uniquement sous dispositif d'aspiration locale.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Nom commercial: Butylhydroxyanisolum(BHA)

Numéro de la matière: 061990

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.03.23

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

| | | | | |
|--------|----|---|----|----|
| Valeur | 15 | - | 25 | °C |
|--------|----|---|----|----|

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Agents d'oxydation, Acides, Bases

Classes de stockage

| | | |
|-------------------------------------|----|---------------------------------------|
| Classe de stockage d'après TRGS 510 | 13 | Des matières solides non combustibles |
| Classe de stockage (Suisse) | 8 | Des matières caustiques |

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Protéger de l'action de la lumière. Protéger de la chaleur. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Eviter le contact avec le corp. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants en caoutchouc

Matériau approprié PVC

Temps de pénétration < 1 h

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Casque assurant une protection complète de la tête, du visage et du cou

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière solide

Couleur blanc

Odeur aromatique

Point de fusion

| | | | | |
|--------|----|---|----|----|
| Valeur | 48 | à | 63 | °C |
|--------|----|---|----|----|

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

| | | |
|--------|-----|----|
| Valeur | 264 | °C |
|--------|-----|----|

Point d'éclair

| | | |
|--------|-----|----|
| Valeur | 155 | °C |
|--------|-----|----|

Nom commercial: Butylhydroxyanisolum(BHA)

Numéro de la matière: 061990

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.03.23

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque insoluble

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, chaleur, Acides, Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

Autres données

chimique stable

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

| | | |
|---------|---|-------|
| ATE | 800 | mg/kg |
| méthode | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) | |

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**tert-butyl-4-methoxyphenol**

| | | |
|---------|--------|-------|
| Espèces | souris | |
| DL50 | 800 | mg/kg |

tert-butyl-4-methoxyphenol

| | | |
|---------|------|-------|
| Espèces | rat | |
| DL50 | 1600 | mg/kg |

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

| | | |
|---------|---|-------|
| ATE | 2'000 | mg/kg |
| méthode | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) | |

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**tert-butyl-4-methoxyphenol**

| | | |
|---------|------|-------|
| Espèces | rat | |
| DL50 | 2000 | mg/kg |

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**tert-butyl-4-methoxyphenol**

Remarque Irritant pour les voies respiratoires.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**tert-butyl-4-methoxyphenol**

Nom commercial: Butylhydroxyanisolum(BHA)

Numéro de la matière: 061990

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.03.23

évaluation légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**tert-butyl-4-methoxyphenol**

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

sensibilisation

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité

Remarque négatif

Toxicité pour la reproduction

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité

Espèces Être humain

Remarque Peut provoquer le cancer.

Source IARC

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque N'est disponible

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation de vapeurs en concentration élevée peut provoquer des irritations des yeux, de la nez et des voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****tert-butyl-4-methoxyphenol**

CL 50 2.2 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**tert-butyl-4-methoxyphenol**

Espèces Daphnia magna

CL 50 15 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les algues (Composants)**tert-butyl-4-methoxyphenol**

ErC50 7 mg/l

Durée d'exposition 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****tert-butyl-4-methoxyphenol**

évaluation non dégradable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

Nom commercial: Butylhydroxyanisolum(BHA)

Numéro de la matière: 061990

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.03.23

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | Transport terrestre ADR/RID | Transport maritime IMDG/GGVSee | Transport aérien |
|--|--|--|---|
| Code de restrictions en tunnels | - | | |
| 14.1. Numéro ONU | 3077 | 3077 | 3077 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (tert-butyl-4-methoxyphenol) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (tert-butyl-4-methoxyphenol) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (tert-butyl-4-methoxyphenol) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 9 | 9 | 9 |
| Carte pour désignation du danger |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | III | III |
| Quantité limitée | 5 kg | | |
| Les catégories de transport | 3 | | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination WGK 2

Nom commercial: Butylhydroxyanisolum(BHA)

Numéro de la matière: 061990

Version: 5 / CH

Date de révision: 28.03.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 28.03.23

de l'eau (Allemagne)
Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

| | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

catégories de danger CLP de la rubrique 3

| | |
|-------------------|---|
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë, Catégorie 4 |
| Aquatic Chronic 2 | Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2 |
| Carc. 2 | Cancérogénicité, Catégorie 2 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1 |

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.